

MRM SA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU
CAPITAL**

(Assemblée générale mixte du 29 mai 2019 – 13^{ème} résolution)

RSM Paris
26, rue Cambaceres
75008 Paris

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

(Assemblée générale mixte du 29 mai 2019 – 13^{ème} résolution)

MRM SA
5, avenue Kléber
75016 Paris

A l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital par période de vingt-quatre (24) mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

MRM SA
Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital
Assemblée générale mixte du 29 mai 2019 – 13^{ème} résolution

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Paris et Paris La Défense, le 16 avril 2019

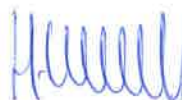
Les commissaires aux comptes

MAZARS



GILLES MAGNAN

RSM PARIS



HELENE KERMORGANT
